



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET externe, CAFEP-CAET et 3^{ème} concours du CAPET

Section : économie et Gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Jean-Michel PAGUET
Inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche
Président du jury

Sommaire

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES	5
2- DÉFINITION DES ÉPREUVES	6
2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP - Section économie-gestion	6
2.2- TROISIÈME CONCOURS - Section économie-gestion	8
3- ADMISSIBILITÉ	10
3.1- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE	10
(statistiques générales, sujet, observations générales, conseils aux candidats)	
3.2- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE	17
(statistiques générales, sujet, repères bibliographiques)	
4- ADMISSION	22
4.1- ÉPREUVE DE LECON	22
(déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats, exemples de sujets)	
4.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY	33
(déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats)	

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2024	4
2- DÉFINITION DES ÉPREUVES	5
2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion	5
2.1.1. Épreuves d’admissibilité	5
Épreuve écrite disciplinaire	5
Épreuve écrite disciplinaire appliquée	5
2.1.2. Épreuves d’admission	6
Épreuve de leçon	6
Épreuve d'entretien	6
2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion	7
2.2.1. Épreuve d’admissibilité	7
Épreuve écrite disciplinaire	7
2.2.2. Épreuves d’admission	7
Épreuve de leçon	7
Épreuve d'entretien	7
3- ADMISSIBILITÉ	9
3.1 – ÉPREUVE DISCIPLINAIRE	9
3.1.1 Statistiques générales 2024	9
3.1.2 Observations générales sur les copies	10
Observations et conseils aux candidats	14
3.2.- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE	16
3.2.1 Statistiques générales 2024	16
3.2.2 Le sujet	16
3.2.3 Observations générales	17
3.2.4. Conseils aux candidats	19
4- ADMISSION	21
4.1-ÉPREUVE DE LEÇON	21
4.1.1. Déroulement de l’épreuve	21
4.1.2. Éléments statistiques 2024	22
4.1.3. Observations du jury	23
4.1.4. Conseils aux candidats	27
4.1.5. Exemple de sujet de l’épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2024	28
4.2 – ÉPREUVE D’ENTRETIEN	32
4.2.1- Déroulement de l’épreuve	32
4.2.2.- Éléments statistiques 2024	33
4.2.3- Les observations du jury	33
La présentation	33
4.2.4 Conseils et recommandations aux candidats	35
Présentation du parcours	35
Mise en situation professionnelle	35
Recommandations lors de l’épreuve.	36

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2024

	CAPET externe	CAFEP externe	3 ^{ème} concours
Postes mis au concours	70	9	12
Candidats inscrits	419	131	204
Candidats présents	126	44	44
ADMISSIBILITÉ			
Candidats admissibles	76	23	11
Moyenne des présents	7,08	7,2	5,01
Moyenne des admissibles	9,27	9,37	8,89
Barre d'admissibilité	6,08	7,25	6
ADMISSION			
Candidats présents	63	22	9
Moyenne des présents	10,29	11,33	8,67
Moyenne des admis	11,81	14,47	9,79
Moyenne générale du dernier admis	8	12,71	8,42
Candidats admis	48	9	6

2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « Devenir enseignant » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance :

- <https://eduscol.education.fr/2336/economie-et-gestion>
- Centre de ressources Comptabilité et Finance : <https://www.crcf-edu.fr/>
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : <https://www.reseaucerta.org/>
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://crcom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour la préparation au concours.

2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

2.1.1. Épreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.1.2. Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion

2.2.1. Épreuve d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire

(Première épreuve d'admissibilité du concours externe)

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 4**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.2.2. Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3- ADMISSIBILITÉ

3.1 – ÉPREUVE DISCIPLINAIRE

3.1.1 Statistiques générales 2024

Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 4$	33	19,76%	19,76%
$4 \leq N < 8$	75	44,91%	64,67%
$8 \leq N < 10$	26	15,57%	80,24%
$10 \leq N < 12$	20	11,98%	92,22%
$12 \leq N < 14$	7	4,19%	96,4%
$14 \leq N < 16$	4	2,4%	98,80%
$N \geq 16$	2	1,20%	100,00%
Total	167	1	

Médiane : 6,85/20 – Écart-type : 3,36
La moyenne de l'épreuve est de 6,99/20.

Rappel 2023

Médiane : 7,10/20 – Écart-type : 3,76
La moyenne de l'épreuve est de 7,79/20.
Ecart-type 3,75

Rappel 2022 :

Médiane : 8,6/20 – Écart-type : 3,79
La moyenne de l'épreuve est de 8,65/20.

Troisième Concours

Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 4$	20	45,45%	45,45%
$4 \leq N < 8$	16	36,36%	81,82%
$8 \leq N < 10$	5	11,36%	93,18%
$10 \leq N < 12$	3	6,82%	100,00%
$12 \leq N < 14$		0,00%	100,00%
$14 \leq N < 16$		0,00%	100,00%
$N \geq 16$		0,00%	100,00%
Total	44	100,00%	

Médiane : 4,13/20 – Écart-type : 2,66
La moyenne de l'épreuve est de 5,02/20.

Rappel 2023

Médiane : 5,7/20 – Écart-type : 3,45

La moyenne de l'épreuve est de 6,25/20.

3.1.2 Observations générales sur les copies

Les meilleures copies concilient les connaissances disciplinaires et une véritable analyse afin de répondre aux questions de façon suffisamment argumentée. Ces copies, si elles témoignent de connaissances robustes, ont pour qualité principale d'apporter des réponses structurées, claires et nuancées le cas échéant. Les connaissances ne sont pas simplement citées mais mises en perspective afin d'apporter une réponse cohérente et adéquate à la question posée. Les meilleurs candidats proposent des raisonnements construits et appréhendent avec du recul les problèmes soulevés par les questions posées.

Le niveau de traitement du sujet, la qualité de la réflexion et la pertinence de l'analyse se révèlent assez hétérogènes en fonction des copies.

Ainsi, trop de candidats, du fait de l'absence de connaissances suffisamment solides, optent pour des développements hors sujet ou qui relèvent de la paraphrase des documents mis à leur disposition. D'une manière générale, le jury estime que les réponses restent trop souvent imprécises, dans un vocabulaire non scientifique, sans apport analytique ni argumentatif. Les connaissances scientifiques disciplinaires sont parfois superficielles et ce, en droit, en économie comme en management. De ce fait, les réponses aux questions restent lacunaires, les concepts fondamentaux à mobiliser ou auteurs emblématiques sont rarement cités.

Dans d'autres cas encore, certaines réponses ressemblent trop à des "récitations de cours" sans mettre en tension les notions du sujet faute d'une réelle analyse ou de connaissances suffisantes. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner le droit, l'économie et le management au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux de ces disciplines est donc indispensable.

Sur la forme, des fautes d'orthographe, des difficultés syntaxiques ou même l'utilisation d'une ponctuation aléatoire sont relevées par le jury. Les règles grammaticales courantes ne sont pas toujours maîtrisées.

Différentes observations peuvent être formulées en fonction des disciplines concernées.

DROIT

Première question : Présenter les principaux critères qui président au choix de la forme juridique d'une société commerciale

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Cette question de droit exigeait des candidats de mobiliser leurs connaissances sur les critères de choix d'une forme juridique et ce uniquement concernant les sociétés commerciales. Il ne s'agissait donc pas d'aborder l'entreprise individuelle.

En premier lieu, les définitions de la société commerciale et de la notion de forme juridique, puis une distinction des trois grands types de formes juridiques possibles pour les sociétés commerciales étaient attendues. Dans un second temps, il s'agissait de citer et d'explicitier brièvement les principaux critères de choix.

Cette première question a fait l'objet de nombreux hors sujet de la part des candidats avec une récitation incluant l'entreprise individuelle. Les critères étaient parfois simplement cités et la typologie très rare. Les bonnes copies ont su évoquer et détailler de nombreux critères de choix en allant au-delà des simples critères centraux.

Seconde question : Evaluer, à l'aide d'un raisonnement juridique en prenant appui sur l'annexe D1, la pertinence de la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire contre M.Z.

- donner une solution juridique à un cas pratique.
- comprendre une décision de justice et l'exploiter pour mener un raisonnement juridique.

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à exploiter un document à caractère juridique, capacité à identifier un problème juridique, capacité à mobiliser le raisonnement et les méthodologies juridiques, expression écrite.

Cette seconde question de droit devait permettre aux candidats :

- d'une part, de démontrer leur maîtrise des concepts juridiques;
- et d'autre part, de mettre en œuvre leur capacité à exploiter une documentation juridique en utilisant le sens de cette décision, pour proposer une solution argumentée au cas pratique proposé.

Les candidats ont démontré une compréhension satisfaisante de la décision mais une fragilité dans la maîtrise de l'argumentation juridique. Globalement, les réponses ont ici été bien structurées.

ECONOMIE

Première question : Exposer les enjeux de la politique sociale

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La première question d'économie proposait aux candidats de traiter de la notion de politique sociale, une thématique classique et actuelle de macroéconomie. Une définition de cette notion ET de ses objectifs (redistribution et protection des catégories vulnérables) était d'abord attendue. Il était ensuite essentiel d'expliquer les enjeux (réduction des inégalités, justice sociale, couverture de risques sociaux, redistribution, croissance économique) mais également d'interroger ses limites et contraintes (impacts sur les finances publiques, problèmes de financement et de soutenabilité, coût du travail, acceptabilité sociale ...), voire de se questionner sur l'efficacité ou l'efficience de ces politiques.

Des références théoriques pour étayer l'argumentation étaient également attendues (Keynes, Musgrave, Beveridge, Sen...).

Cette première question d'économie a été traitée de manière superficielle. Les termes du sujet ont été mal, voire pas du tout, définis. La notion de politique sociale a été souvent mal cernée, ce qui a conduit de nombreuses fois à des développements hors sujet avec un catalogue de politiques budgétaires. Une structure argumentative cohérente et convaincante a également fait défaut pour un nombre non négligeable de candidats. Il est rappelé ici qu'il n'est pas attendu de réciter un cours mais bien d'exposer une réflexion s'articulant autour d'une problématique économique.

Seconde question : À partir du document suivant (annexes E1) et de vos connaissances :

- A. Rappeler les notions de PIB et de dépenses de consommation finale. Montrer l'interdépendance de ces deux agrégats ;**

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à construire des raisonnements en s'appuyant sur une maîtrise des concepts et des mécanismes économiques, expression écrite.

Les candidats étaient amenés à mobiliser leurs connaissances pour définir des notions de base (PIB et dépenses de consommation finale) et à mobiliser les mécanismes économiques pour montrer comment la consommation finale alimente la croissance économique car elle génère de la demande pour les entreprises et donc de la création de richesse.

Les candidats ont souvent une maîtrise approximative des notions à étudier et l'interdépendance des deux agrégats a été peu montrée souvent par méconnaissance de ce que représente la consommation finale.

B. Analyser les données relatives à la période 2019-2022

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à construire des raisonnements en s'appuyant sur une maîtrise des concepts et des mécanismes économiques, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Les candidats devaient constater la chute du PIB sur la période et l'expliquer par le contexte particulier de la crise sanitaire de la COVID. Puis, ils devaient expliquer l'impact de ce contexte sur l'activité économique en mettant en avant les mécanismes économiques en jeu : impacts sur les agents économiques, la consommation, l'investissement et le commerce extérieur par exemple.

Les candidats pouvaient également relever l'autre année de récession, 2009, et comparer les deux crises (l'une endogène, l'autre exogène).

Les candidats ont globalement réalisé le constat et fait le lien avec la crise sanitaire. Cependant, peu de candidats ont ensuite expliqué par des mécanismes économiques comment la crise avait impacté la croissance. Par ailleurs, les candidats prennent insuffisamment appui sur des concepts économiques qu'ils prennent soin de définir au préalable.

MANAGEMENT

L'entreprise peut-elle toujours prendre en compte le risque ?

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La question de management amenait les candidats à interroger les notions de risque, de possibilité, de capacité à, de permanence. Celles-ci doivent être définies rigoureusement avant de problématiser le sujet. Ainsi, comme le suggère le sujet, une entreprise n'est peut-être pas toujours capable d'identifier toutes sortes de risques et il n'est pas forcément souhaitable qu'elle gère tous les risques.

Les candidats pouvaient proposer un développement en suivant le plan indicatif suivant :

Une introduction avec une accroche, des éléments de définition des termes-clés du sujet, une problématisation et une annonce de plan.

Exemple de plan détaillé et attendus de contenu :

I. La prise en compte du risque, un enjeu stratégique pour les entreprises

A. L'environnement contraint l'entreprise à la prise en compte du risque

L'entreprise est confrontée à une multiplication des risques et de leur origine (environnement instable, complexe ; entreprises en réseau (dilution des frontières des entreprises), délocalisation, développement des NTIC avec multiplication des actions de piratage, cyber-risques...). Elle doit les identifier (veille informationnelle) mais se trouve confrontée notamment à la pression des parties prenantes pour un risque zéro et la chronocompétitivité qui, en nécessitant d'aller vite, rend l'évaluation plus difficile.

B. Mais ce dernier reste difficile à gérer

1- Difficulté à les identifier :

De par la rationalité limitée des individus, les entreprises rencontrent des difficultés à identifier l'ensemble des risques. Les biais cognitifs en raison de la simplification du problème qu'ils impliquent peuvent faire tendre à le considérer ensuite comme négligeable.

2- Tous les risques ne sont pas à éviter :

La prise de risque est source d'innovation (Schumpeter, Drucker), l'agilité réclame l'innovation et donc la prise de risque ; les risques peuvent donc être source de création de valeur.

Risque de fréquence (probabilité)/risque de gravité/criticité (et notion de cygne noir).

II. Une gestion des risques qui gagne en efficacité

A. Le cadre et les démarches de la gestion du risque

1 - Le cadre et les acteurs :

La gestion du risque dispose d'un cadre de référence à l'échelle européenne : FERMA (Fédération of European Risk Management Associations). Les normes **ISO (International Organisation for Standardisation) avec norme ISO 31 000 Management du risque posent des principes, un cadre et des lignes directrices pour gérer toute forme de risque.**

En matière comptable et financière, le Cadre international du contrôle interne : COSO (*Committee of Sponsoring Organisation*) constitue un référentiel de contrôle interne qui a été rendu obligatoire aux Etats-Unis en 2002 après l'affaire Enron. Il vise à limiter les fraudes dans les rapports financiers des entreprises. Il définit cinq composants constitutifs du contrôle interne : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, l'information et la communication, les activités de contrôle et enfin le pilotage du contrôle.

Ces cadres incitent les entreprises à prendre en compte les risques.

2- La démarche de management des risques est un processus qui permet d'identifier, d'apprécier puis de maîtriser les risques.

Les démarches de management des risques incitent à une approche systémique, c'est-à-dire à développer ces processus dans toute l'organisation. La norme ISO 31 000 propose une démarche : établissement du contexte (communication et concertation) puis appréciation du risque (identification, analyse, évaluation), traitement du risque, surveillance et réévaluation. Cette boucle itérative incluant la veille favorise une organisation résiliente.

B. De nouveaux outils et de nouvelles pratiques pour une meilleure gestion des risques

L'entreprise progresse dans sa gestion du risque : tableau de bord des risques, cartographie des risques.

-Apport de l'IA, des DATA.

Des illustrations avec des **exemples de pratiques managériales** étaient attendues ainsi que des références théoriques pertinentes : Simon, Knight, Schumpeter ...

Les candidats n'ont globalement pas traité le sujet. Ils n'ont pas questionné la capacité de l'entreprise à gérer les risques ni le fait que ce soit (ou pas) systématiquement souhaitable. Très souvent les termes du sujet ne sont pas définis, les notions-clés non maîtrisées et le sujet est

simplement recopié en guise de problématique. Par ailleurs, les arguments ne reposent pas assez sur les concepts du management et ne sont pas toujours illustrés par des exemples de pratiques managériales, ce qui rend certains développements superficiels.

Observations et conseils aux candidats

Pour les trois disciplines, en termes de forme :

En très grande majorité, les candidats ont traité l'ensemble des questions.

Nous constatons un nombre non négligeable de copies présentent des fautes d'orthographe (fautes d'accord, de conjugaison...) et de syntaxe. Le registre de langue est parfois trop familier. L'expression écrite est ainsi défailante pour bon nombre de candidats.

Les copies sont globalement bien présentées, propres et structurées.

Nous conseillons aux candidats de :

- Garder du temps pour relire la copie et corriger les fautes.
- Vérifier la cohérence et l'explicitation des raisonnements.
- Privilégier les phrases courtes.
- Structurer les développements en parties et sous-parties.

DROIT ET ECONOMIE

En droit : les concepts ont rarement été correctement expliqués et les correcteurs ont noté des hors sujet, ce qui interroge sur la maîtrise des concepts.

Une compréhension de la décision souvent correcte mais une fragilité dans la maîtrise de la méthodologie et de l'argumentation juridique.

Nous conseillons aux candidats :

- de consacrer plus de temps à cerner le sujet pour bien en comprendre les enjeux, les attentes (identification et définition des mots-clés),
- de maîtriser les fondamentaux et le vocabulaire juridique,
- de maîtriser les méthodologies juridiques exigées d'un élève de STMG ou d'un étudiant de BTS,
- d'approfondir les concepts,
- d'actualiser ses connaissances par une veille juridique.

En économie : Les termes du sujet sont rarement définis (Q1 et Q2), la notion de politique sociale encore moins, cela conduit à un développement parfois hors sujet.

L'argumentation est souvent fragile car elle ne s'appuie que rarement sur des concepts, mécanismes et auteurs emblématiques de la discipline.

L'analyse des documents quantitatifs est mieux réussie mais très souvent limitée à de simples constats.

Nous conseillons aux candidats de :

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- définir les mots-clés du sujet et ce pour chaque question,
- définir chaque concept utilisé en s'appuyant sur références théoriques,
- maîtriser les mécanismes économiques,
- veiller à construire une réponse qui soit une argumentation permettant de répondre à la problématique,
- exploiter des données, ce qui suppose également de réaliser une analyse des constats.

MANAGEMENT

Si l'enjeu du sujet est en général bien perçu, l'analyse manque de rigueur et d'approfondissement. Les termes du sujet ne sont que très rarement définis. Le traitement des candidats se révèle par conséquent superficiel en raison d'un manque de références théoriques et empiriques. Très peu de candidats utilisent des exemples tirés de la pratique.

Les candidats manquent le plus souvent de prise de hauteur dans leur réflexion et n'exploitent pas tous les aspects du sujet. Certains candidats, au lieu de s'appuyer sur des concepts et/ou des pratiques de management, se contentent d'exprimer des lieux communs et des exemples tirés de la vie quotidienne (ex : la Covid revient très souvent en exemple de risque imprévisible).

Les annexes ont très rarement été utilisées à bon escient.

Nous conseillons aux candidats de :

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- s'informer de l'actualité des entreprises,
- définir avec rigueur les termes du sujet,
- construire chaque argument selon la trame suivante : définition du concept-explication théorique- illustration,
- structurer son propos, le plan en deux parties devant même être apparent.

3.2.- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

3.2.1 Statistiques générales 2024

Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 4$	31	18,78%	18,78%
$4 \leq N < 8$	60	36,36%	55,15%
$8 \leq N < 10$	28	16,97%	72,12%
$10 \leq N < 12$	23	13,94%	86,06%
$12 \leq N < 14$	14	8,48%	94,54%
$14 \leq N < 16$	8	4,84%	99,39%
$N \geq 16$	1	0,60%	100,00%
Total	165	100,00%	

Médiane : 6,82/20 – Écart-type : 3,7

La moyenne de l'épreuve est de 7,50/20.

Rappel 2023

Médiane : 7,6/20 – Écart-type : 3,97

La moyenne de l'épreuve est de 7,86/20.

3.2.2 Le sujet

Le sujet de l'épreuve porte sur l'enseignement du référentiel de la STS Comptabilité et Gestion.

Il a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet portait sur le processus 2 « Contrôle et production de l'information financière » notamment sur les travaux d'inventaire, la révision comptable et l'affectation des résultats.

Il s'appuyait principalement sur deux activités du référentiel :

2.3 Réalisation des opérations d'inventaire

2.5 Suivi comptable des travaux relatifs à l'affectation des résultats

Dans un premier temps, le sujet demandait aux candidats de concevoir l'ensemble de la séquence pédagogique en présentant :

- Les objectifs d'apprentissage associés à cette séquence intégrant les notions relatives aux activités du référentiel ;
- Le déroulement de la séquence : prérequis mobilisés, présentation aux élèves, découpage en différentes phases, outils pédagogiques et équipements mobilisés ;
- Les travaux demandés aux étudiants en indiquant, pour chacune des étapes de la séquence, les questions et/ou consignes fournies aux élèves, les ressources choisies dans le dossier joint en explicitant les raisons de leur choix et la transposition didactique nécessaire des documents retenus pour satisfaire les objectifs fixés.

Dans un second temps, le sujet demandait aux candidats de détailler :

- La démarche comprenant l'ensemble des traitements nécessaires pour parvenir aux écritures d'inventaire (ajustement des comptes de gestion, dépréciations, reconstitution des écritures d'acquisition de cession et d'acquisition ainsi que la présentation de l'affectation des résultats et l'écriture correspondante (documents à présenter et montants à justifier) à partir de la liasse fiscale de l'entreprise ;
- Les éléments essentiels de la trace écrite (synthèse, prise de note) que vous attendez de la part des étudiants (présentation des calculs, des écritures de l'affectation du résultat et indication des principes comptables utilisés pour les écritures d'inventaire) ;
- Des propositions de pistes de remédiation pour prendre en charge les éventuelles difficultés suivantes :

Un étudiant confond les notions de dividende et d'intérêt statutaire ;

Un étudiant confond les différentes réserves notamment la réserve légale et la réserve statutaire.

Un étudiant ne parvient pas à voir la différence entre un amortissement et une dépréciation.

Le dossier documentaire fourni s'appuyait sur la situation professionnelle issue de l'entreprise Jean Marc Boss.

Cette Société Anonyme est une entreprise de prestation de services dans le domaine de la coiffure.

Le dossier documentaire présentait une diversité d'annexes permettant aux candidats de réfléchir aux liens entre chaque document et la séquence à construire et à la transposition didactique **éventuellement nécessaire (extraction d'une partie du document, suppression de certaines informations, ajouts d'indications...)** :

- Annexe présentant l'entreprise ;
- Annexes issues de la liasse fiscale (bilan, compte de résultat, état des immobilisations, état des amortissements, tableau d'affectation du résultat) ;
- Annexe présentant des ratios financiers de l'entreprise ;
- Annexe présentant les acquisitions et cession de l'entreprise ;
- Annexes présentant des documents de l'entreprise notamment des éléments non encore enregistrés à l'inventaire 2024 ;
- Annexe présentant la proposition de l'affectation du résultat validée par l'AGO ;
- Annexe présentant un article du Code de commerce relatif à la distribution des dividendes et des acomptes sur dividendes ;
- Annexe présentant la comparaison des performances de l'entreprise avec celle de son principal concurrent ;
- Annexes relatives à la procédure de révision comptable ;
- Annexe présentant les extraits du référentiel du processus 2 et 7.

3.2.3 Observations générales

Sur le fond

Le jury considère que le sujet était réalisable dans le temps imparti pour un candidat bien préparé. Si certains candidats présentent des copies de qualité et des propositions abouties, en revanche d'autres sont peu abouties :

Utilisation du dossier documentaire :

Le contexte de l'organisation n'est pas suffisamment exploité alors que l'épreuve invite nécessairement à prendre appui sur la situation proposée.

Certains candidats se contentent d'utiliser les documents et de les citer sans présenter une séquence pédagogique répondant aux attendus.

L'exploitation des annexes est rarement justifiée dans le cadre de la conception de la séquence. Les documents produits par les candidats à destination des étudiants sont rarement didactisés, cela rend difficile l'exploitation des documents par les étudiants.

Certaines annexes n'ont quasiment pas été utilisées (état des immobilisations, tableau d'affectation des résultats, provisions inscrites au bilan ainsi que les factures d'acquisition et de cession) alors que leur exploitation aurait apporté une valeur ajoutée à la séquence.

La séquence pédagogique

- La proposition de séquence n'est pas toujours structurée (pas de découpage en séances) et aboutie. Les objectifs visés ne sont parfois pas précisément indiqués. Le candidat ne doit pas se contenter de recopier le sujet en s'appuyant uniquement sur les compétences issues du référentiel c'est-à-dire de l'annexe 8. Il doit avoir une réflexion aboutie sur les objectifs de la séquence et des séances qu'il souhaite proposer ;
- Les démarches pédagogiques et didactiques ne sont pas toujours justifiées alors que l'épreuve invite explicitement les candidats à justifier leurs choix ;
- Les attendus du référentiel ne sont pas toujours compris par tous et les intentions et les limites sont rarement prises en compte dans la proposition ;
- Les propositions d'évaluation, quelles qu'elles soient, sont assez rares. D'une manière générale, la réflexion sur l'évaluation est sommaire ;
- Les outils numériques sont cités mais les candidats précisent rarement l'intérêt pédagogique de cette utilisation (comment et pourquoi utiliser les outils mis à la disposition de l'enseignant) ;
- Le rôle de l'enseignant dans la séquence pédagogique est rarement développé.

Les savoirs-associés

- La maîtrise des savoirs associés à la séquence est globalement insuffisante. Les connaissances relatives aux opérations d'inventaire sont insuffisantes voire inexistantes et la partie sur l'affectation des résultats n'est pas toujours traitée dans certaines copies. De très nombreuses erreurs ont été constatées dans le calcul du dividende et les écritures d'inventaires ne sont pas correctes ;
- Trop de copies se contentent de propositions superficielles avec du vocabulaire pédagogique théorique, qui n'est pas toujours approprié et maîtrisé. Les fragilités apparaissent lorsque les candidats tentent de justifier leurs choix. Des décalages apparaissent entre les intentions et les actions réellement mises en œuvre pour accompagner les élèves ;
- Des explications erronées voire incompréhensibles sont parfois proposées comme piste de remédiation ;
- Les questions du sujet ne sont pas toujours toutes traitées (éléments de corrigé, trace écrite des étudiants, pistes de remédiation, etc.).

Sur la forme

Le jury constate le soin apporté globalement par les candidats à la présentation de leur copie. Toutefois :

- Un manque de clarté, de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats pénalise certaines copies ;
- L'écriture, l'orthographe, la grammaire sont parfois négligées ou peu maîtrisées ;
- Les copies sont parfois mal structurées (manque de titres, sous-titres, paragraphes).

3.2.4. Conseils aux candidats

L'épreuve sanctionne un niveau de maîtrise satisfaisant par les candidats des notions et concepts figurant dans les différents référentiels enseignés. Le sujet est conçu pour évaluer un domaine de compétences nécessaire à l'enseignement de la comptabilité. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- S'informer de la nature de l'épreuve, des modalités d'évaluation et des attentes du jury : la consultation des textes et des rapports de jury constitue un préalable indispensable à toute préparation ;
- S'informer sur le contenu des programmes de 1ère et terminale STMG et du référentiel de BTS Comptabilité Gestion, ainsi que sur les différentes progressions pédagogiques et les transversalités.
- Préparer sans faire d'impasse toutes les activités du référentiel de BTS Comptabilité et Gestion afin de pouvoir réfléchir aux transversalités possibles et à la place de la séquence sur les deux années de formation du BTS Comptabilité et Gestion ;
- Prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats de mener une veille informationnelle précise notamment en système d'information et d'actualiser leurs connaissances ;
- Organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets ;
- S'entraîner à travailler en temps limité dans les conditions du concours.

Lors de l'épreuve, il est essentiel de :

- Procéder à une lecture attentive du sujet (contexte, questions et documents pour pouvoir les exploiter correctement) ;
- S'appuyer sur le corpus documentaire en s'appropriant les documents mais surtout en les exploitant de manière personnelle et en les didactisant, c'est-à-dire en les retravaillant afin de les mettre en cohérence avec les objectifs de formation ;
- Réfléchir aux objectifs réels de la séance et des séquences proposées ;
- Faire un retraitement des annexes en fonction de la transposition didactique proposée ;
- Bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais la réflexion didactique est chronophage ;
- Présenter le plan de la proposition didactique en identifiant clairement les objectifs visés ;
- Argumenter les choix pédagogiques et didactiques ;
- Présenter une proposition synthétique, complète, découpée en plusieurs séances et proposer un découpage horaire ;
- Veiller à s'adapter au public concerné dans les propositions pédagogiques ;
- Réfléchir aux évaluations diagnostiques, formatives et/ou sommatives à soumettre aux élèves et mener une réflexion sur les remédiations possibles ;
- Traiter l'ensemble des questions notamment la partie corrigée attendue qui permet aux correcteurs d'évaluer les savoirs relatifs à la spécialité ;
- Proposer des méthodes pédagogiques variées et innovantes pour ne pas présenter une séquence chronophage.

Conseils portant sur le fond :

- Approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité, maîtriser les compétences scientifiques ;
- Utiliser un vocabulaire technique et adapté, ce qui constitue un élément de différenciation important entre les candidats.

- Utiliser des verbes d'actions (cf. taxonomie de bloom) à travers lesquels on peut comprendre aisément les intentions.
- Bien exploiter le dossier documentaire (choix des annexes, transposition didactique) ;
- Présenter un raisonnement rigoureux et structuré. Le jury rappelle que cela fait partie intégrante des compétences attendues d'un enseignant.

Conseils portant sur la forme :

- Soigner la forme de la copie : écrire lisiblement, aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement ;
- Veiller à ce que l'écriture soit lisible et s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- Proscrire les ratures ;
- Proscrire les paraphrases d'annexes ;
- Être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ; la maîtrise de la langue française fait partie des compétences des professeurs (cf. Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).
- Réaliser une présentation sous forme de tableau quand la question le permet, même si ce n'est pas demandé explicitement ;
- Si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- Les copies étant numérisées, utiliser impérativement une encre de couleur foncée (noire ou bleue).

Le jury réaffirme également qu'un candidat au concours doit maîtriser les techniques comptables, financières, fiscales... mais également doit être apte à expliquer, analyser, proposer des remédiations et cela par le biais de réponses structurées et argumentées.

Les candidats doivent maîtriser les modalités de conception d'une séquence pédagogique ainsi que la didactisation, c'est-à-dire la capacité à adapter les ressources au programme, au niveau des élèves et aux objectifs pédagogiques à atteindre.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse.

Les candidats doivent se documenter sur les savoirs et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité.

La connaissance des programmes, des référentiels, des transversalités et du fonctionnement d'une classe est indispensable.

4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers des objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie-gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier.

Il convient également de conduire une réflexion sur le rôle du professeur, son positionnement en relation avec les valeurs de la République.

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à un doute quant à la compatibilité entre la perception exprimée par des candidats du rôle du professeur et l'exercice du métier et les attentes de l'Institution.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont, au moment du concours, encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation rigoureuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et peut-être, pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

4.1-ÉPREUVE DE LEÇON

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes*)

Coefficient 5.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, sur l'enseignement en lien avec l'option choisie (gestion – finance). Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves

4.1.1. Déroulement de l'épreuve

Un sujet est remis en début de préparation de l'épreuve aux candidats.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). **À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdite ainsi que l'usage d'écouteurs.** Pour la session 2024, devant le jury, les candidats disposaient d'un

vidéoprojecteur. Les candidats pouvaient alors présenter des fichiers conçus pendant les trois heures de préparation et déposés en format PDF sur une clé USB utilisable sur l'équipement mis à disposition par le lycée. Les candidats n'apportaient devant la commission que :

- la clé USB
- les brouillons préparés pendant les 3 heures sur les feuilles mises à leur disposition
- le sujet

Il a été rappelé aux candidats qu'ils n'étaient pas autorisés à apporter et à utiliser devant le jury des documents autres que ceux évoqués précédemment.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 20 minutes d'exposé au maximum,
- 40 minutes d'entretien avec les membres du jury.

4.1.2. Éléments statistiques 2024

Notes	CAPET			CAFEP		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	13	20,63%	20,63%	4	18,18%	18,18%
5 ≤ N < 8	10	15,87%	36,51%	3	13,64%	31,82%
8 ≤ N < 10	8	12,70%	49,21%	2	9,09%	40,91%
10 ≤ N < 12	8	12,70%	61,90%	1	4,55%	45,45%
12 ≤ N < 14	5	7,94%	69,84%	3	13,64%	59,09%
14 ≤ N < 16	8	12,70%	82,54%	2	9,09%	68,18%
N ≥ 16	11	17,46%	100,00%	7	31,82%	100,00%
	63	100,00%		22	100,00%	

La moyenne de l'épreuve est de 10,21 (en baisse par rapport à 2023, session pour laquelle la moyenne était de 10,96), avec une disparité entre les deux concours :

pour le CAPET : 9,73/20 avec un écart-type à 5,37 (en 2023 10 /20 avec un écart-type à 5,22),

pour le CAFEP 11,6 avec un écart-type de 5,59 (en 2023 11,31/20.avec un écart-type à 4,52)

Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

Pour le troisième concours

Notes	Leçon 3ème concours		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	3	33,33%	33,33%
5 ≤ N < 8	1	11,11%	44,44%
8 ≤ N < 10	3	33,33%	77,78%
10 ≤ N < 12	2	22,22%	100,00%
12 ≤ N < 14	0	0,00%	100,00%
14 ≤ N < 16	0	0,00%	100,00%
N ≥ 16	0	0,00%	100,00%
	9	100,00%	

La moyenne en 2024 est de 6,66 (forte baisse par rapport à 2023 avec 9,2) avec un écart-type de 5,48. En 2022, les candidats avaient obtenu une moyenne est 11,32 avec un écart-type de 4,55

4.1.3. Observations du jury

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie (gestion – finance). Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. Lors de la session, aucun candidat n'a obtenu cette note éliminatoire.

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Les concepts clés doivent clairement apparaître dans le déroulé de séance. Il est donc indispensable de maîtriser les notions fondamentales des programmes de 1^{ère} et Terminale et du référentiel de BTS. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française, et du champ lexical propre au domaine d'étude dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG ou de BTS. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves et leur futur milieu professionnel dans leur exposé ou lors de l'entretien.

Le jury attire l'attention des candidats sur le risque d'un formatage sur le fond et sur la forme. Le métier d'enseignant repose sur l'expression d'une liberté pédagogique et le jury regrette que de nombreux candidats adoptent des normes de réflexion et de présentation se privant ainsi de la possibilité d'exprimer leur capacité à concevoir des séances adaptées aux attendus et au contexte proposés dans le sujet.

4.1.3.1. Sur la forme

D'une manière générale, les candidats se sont bien emparés du temps imparti pour assurer leur présentation (20 minutes). Certaines prestations des candidats ont pu manquer de structure et apparaître assez décousues : la proposition présentée se limitant parfois à une succession d'étapes juxtaposées sans véritable organisation du propos. Assurer une présentation de vingt minutes n'est pas une obligation. Parfois, certains candidats se sont lancés dans de longs développements inutiles pour se rapprocher de ce qu'ils ont compris comme un objectif. Les candidats ont la possibilité de

concevoir un support numérique lors de leur préparation pendant une durée de 3 heures. Le jury a constaté que lorsque cette présentation existait, des fautes d'orthographe étaient trop souvent présentes.

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré et non contraint dans un cadre formel trop rigide leur permettant ainsi, de clarifier les intentions pédagogiques de leur projet de séance. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie adaptée ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette démarche ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé. Cela a été pénalisé.

De nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a, là encore, fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa proposition à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. Il en est de même de l'utilisation du tableau.

L'utilisation d'un support numérique lors de la prestation est donc possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur », altérerait la communication lors de l'exposé. En revanche, le jury encourage les candidats à fournir une prestation originale, qui ne reprendrait pas intégralement ou même partiellement une proposition de manuel. En début de préparation, une clé USB était remise à chacun des candidats pour qu'il puisse déposer les fichiers qu'ils souhaitaient présenter au jury en utilisant l'ordinateur du lycée et d'un vidéoprojecteur.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant. Le jury recommande aux candidats de prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions posées.

4.1.3.2. Sur le fond

Si les commissions ont entendu d'excellentes prestations conformes aux attendus et démontrant les compétences visées, d'autres présentations proposées ne tiennent pas suffisamment compte du contexte fourni et n'inscrivent pas leurs choix didactiques et pédagogiques dans le cadre proposé. Les démarches didactiques et pédagogiques sont peu justifiées et restent très superficielles. Certains candidats se bornent à des déclarations d'intention très générales. Ainsi, si des activités à proposer aux élèves sont souvent évoquées, dans certains cas aucun exemple précis ne vient illustrer le propos. Les supports présentés sont parfois simplement « montrés » sans explicitation de leur apport et ou de leur intérêt. Les concepts à mobiliser, en lien avec la spécialité du concours (comptabilité et finance), ne sont pas toujours bien maîtrisés par les candidats y compris quand il a pu s'agir de notions fondamentales a priori peu complexes. Parfois, des lacunes surprennent avec l'incapacité de quelques candidats à définir ou à donner du sens à des notions pourtant fondamentales. Souvent les présentations ne prennent pas suffisamment en compte, de manière rigoureuse, le thème à aborder, le programme ou le référentiel, et les éléments de contexte fournis dans le sujet.

Si de très bonnes prestations ont pu répondre aux attentes du jury, trop nombreux sont les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les programmes de la série STMG ou le référentiel du BTS Comptabilité Gestion. Les transversalités (notamment avec le droit et l'économie ou la management) restent souvent inexploitées. Le jury déplore par ailleurs que les démarches pédagogiques (méthode des cas, études, projets) soient méconnues pour de trop nombreux candidats.

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : il est conseillé aux candidats de définir précisément et avec rigueur les termes du sujet ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts et démarches mobilisés ;
- la prise en compte du contexte : il est indispensable d'intégrer dans la réflexion, les conditions d'enseignement ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves édulcorant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- la connaissance des programmes : le jury a souvent constaté une méconnaissance des programmes du cycle terminal de STMG. Ce qui implique que de trop nombreux candidats, d'une part, ignorent que le cycle terminal démarre dès la classe de première ; d'autre part, réalisent des erreurs de positionnement correct de leur séance, de ses prérequis et prolongements ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent parfois de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les propositions des candidats se limitent souvent à de simples recopies des chapitres de manuels, sans prise de recul, sans esprit critique. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séance et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, permettant d'améliorer les apprentissages des élèves. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. «

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeurs. S'agissant d'un concours relevant de l'économie et gestion, le numérique au sein des organisations est également un objet d'enseignement qu'il convient d'intégrer à la réflexion ;

- l'évaluation des élèves : elle est souvent évoquée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séance pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séance pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séance pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- l'ancrage dans l'actualité : le jury regrette l'indigence de cet aspect dans les propositions des candidats.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séance sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séance dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite parfois à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble. Des notes très faibles ont été attribuées à des prestations très fragiles d'un point de vue conceptuel et incohérentes. Il est rappelé aux candidats que lors de leur présentation, ils doivent répondre au sujet explicitement posé, même si celui-ci nécessite de croiser plusieurs compétences du référentiel ou capacités du programme. Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves ! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séance pédagogique.**

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions, capacités et compétences à travailler avec élèves,
- la place de la séance dans une progression pédagogique,
- son déroulement,
- la prise en compte des éléments de contexte,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, lors de l'entretien, **chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.**

4.1.4. Conseils aux candidats

Avant l'épreuve

Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves. Les candidats doivent s'approprier les programmes de la classe de seconde, du cycle terminal et référentiels de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT. A ce titre, le jury conseille aux candidats de se munir desdits programmes le jour de l'épreuve. L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier. Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non ne la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation. La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séance pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion. Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés. Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée. L'intégration du numérique dans le projet de séance est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites. Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter. Une séance pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites. Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont

indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury.

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.

Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

4.1.5. Exemple de sujet de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2024

CONCOURS	CAPET-CAFEP-3ème concours externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Gestion et Finance
SESSION	2024
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de leçon - coefficient 5
MODALITÉS	<p>Durée de la préparation : trois heures</p> <p>Durée de l'épreuve : une heure</p> <p>exposé : vingt minutes maximum ;</p> <p>entretien avec le jury : quarante minutes maximum)</p>

Contexte de déroulement

Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.

*L'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique avec **autonomie de fonctionnement** durant la préparation et durant l'épreuve est autorisée. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Cadre pédagogique

- **Série** : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- **Niveau** : Terminale
- **Enseignement** : Tronc commun – Management, sciences de gestion et numérique.

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves
Annexe 2 : Extraits du programme tronc commun de management sciences de gestion et numérique

Sujet

Présenter un projet de séance de 2 heures en classe entière dans l'enseignement du tronc commun de management, sciences de gestion et numérique du cycle Terminal de la série STMG portant sur le thème 1 et plus précisément la question 1.3 : Quels choix d'organisation de la production pour concilier flexibilité, qualité et maîtrise des coûts ?

Afin d'élaborer cette séance, vous tiendrez compte des éléments fournis dans les annexes 1 et 2 du sujet.

La capacité à développer est la suivante :

- déterminer la pertinence d'un contrôle des coûts.

Vous tiendrez compte des éléments fournis dans les annexes 1 et 2 pour traiter cette situation professionnelle.

Titre de la séance : La performance et le contrôle des coûts

Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation des acquis des élèves,
- des liens éventuels avec les programmes de sciences de gestion et numérique de la classe de première STMG et de l'enseignement spécifique de gestion et finance de la classe de terminale.
- la place dans la progression pédagogique,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous est demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques de la séance.

Scénario proposé : vous enseignez, dans le second cycle, les sciences de gestion et numérique en première et le tronc commun de management, sciences de gestion et numérique dans une classe de terminale. Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séance que vous réaliserez en terminale STMG. Cette proposition de séance doit prendre en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessous permettant aux élèves de comprendre les méthodes des coûts complets et des coûts spécifiques mais également d'en montrer la pertinence pour la performance ainsi que les intérêts et les limites.

Lors des séances précédentes, vous avez abordé avec les élèves l'innovation de procédés, le choix des différents modes de production de biens et de services et la notion de gestion de la chaîne logistique (supply chain management).

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves

Caractéristiques de l'établissement : lycée d'enseignement général et technologique situé au centre-ville d'une des principales villes de l'académie d'Orléans-Tours comprenant environ 1 400 élèves et étudiants.

L'établissement est constitué :

- d'un premier cycle (de la sixième à la troisième),
- d'un second cycle qui propose :
 - en filière générale plusieurs enseignements de spécialité,
 - en filière technologique pré-bac, la préparation au baccalauréat S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Danse et de la Musique), la préparation au baccalauréat STMG, avec les 4 enseignements spécifiques (Gestion et Finance, Mercatique, Ressources Humaines et Communication et Systèmes d'Information et de Gestion)
- d'une filière technologique post-bac, la préparation au BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Comptabilité et Gestion et Services Informatiques aux Organisations et la préparation au Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG).

Extraits du projet de l'établissement : dans le but d'accompagner et de faire réussir les élèves de la série STMG et qu'elle soit perçue par eux comme un parcours de réussite, l'établissement limite les effectifs des classes à 24 élèves en accordant des heures à effectifs réduits pour les enseignements de droit et d'économie. D'autre part, les professeurs d'économie et gestion organisent, tous les ans sur 3 jours, pour les élèves de première STMG, un jeu de création d'entreprise. À cette occasion, les élèves de terminale sont les « mentors » des groupes d'élèves de première. Enfin, afin d'aider les élèves en difficulté, les professeurs d'économie et gestion organisent, sur le temps scolaire, des heures de tutorat individualisé en petits groupes de 4 élèves maximum en droit et économie, management et sciences de gestion et numérique.

Caractéristiques de la classe : Il s'agit d'une classe de terminale STMG de 24 élèves divisées en deux groupes. 9 élèves suivent l'enseignement spécifique de Systèmes d'Information et de Gestion et 15 élèves suivent l'enseignement spécifique de Gestion et Finance. Le groupe classe est majoritairement composé de garçons ; seulement 7 filles. Le niveau de la classe est assez hétérogène ; 5 élèves constituent une « tête de classe » solide, 12 élèves sérieux éprouvent des difficultés à mobiliser les connaissances pour analyser les situations de gestion proposées. Parmi les 7 élèves qui éprouvent de réelles difficultés de compréhension, 3 élèves, pas réellement motivé par la série STMG, perturbent régulièrement la classe.

Circonstances : Pour assurer l'enseignement du tronc commun de management, sciences de gestion et numérique, vous disposez de 6 heures par semaine, classe entière, découpées en 3 blocs de 2 heures.

Un bloc de 2 heures le mardi de 13h40 à 15h35, un second bloc de 2 heures le jeudi de 8h10 à 10h10 et le dernier bloc le vendredi de 13h40 à 15h35.

Équipement de la salle : les cours se déroulent dans une salle organisée en deux pôles : une première partie de la salle dispose de 24 places disposées en ilots (8 ilots de 3 places) ; la deuxième partie de la salle est équipée de 16 postes informatiques connectés à internet, équipés d'un texteur et d'un tableur.

La salle dispose également d'un tableau blanc et est équipée d'un vidéoprojecteur connecté au poste professeur.

Annexe 2 : Extraits du programme tronc commun de management sciences de gestion et numérique

Thème 1 : Les organisations et l'activité de production de biens et de services

Compte tenu de ses finalités et de son objet social, une organisation fixe ses objectifs et définit sa stratégie, puis met en place sa production, comprise ici au sens large de production de biens ou de services, matérielle ou immatérielle, marchande ou non marchande. L'étude de ce thème a pour but de montrer aux élèves que l'organisation de l'activité de production est une démarche réfléchie et structurée, contrainte par son environnement et par la nature des biens ou services à produire. Les décisions stratégiques et opérationnelles relatives aux choix de la production, à l'organisation de la production et du travail, ainsi qu'à son évaluation, sont déterminantes. Elles vont notamment avoir des conséquences en matière de compétitivité et de réactivité.

L'élève est capable :

[...]

– de déterminer la pertinence d'un contrôle des coûts.

Questions	Notions	Indications complémentaires
1.3. Quels choix d'organisation de la production pour concilier flexibilité, qualité et maîtrise des coûts ?	Contrôle des coûts : coût complet, coût spécifique.	<p>L'évaluation de la performance se mesure notamment grâce au contrôle des coûts.</p> <p>Les méthodes et les choix de charges retenues pour le calcul d'un coût dépendent du contexte de l'organisation et de ses objectifs. Aucune organisation n'échappe à la question du suivi de ses coûts.</p> <p><i>La notion de coût, abordée en classe de première dans l'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique, est approfondie.</i></p> <p>La méthode des coûts complets est fondée sur l'utilisation de nomenclatures pour les consommations physiques et de gammes pour la main d'œuvre directe afin de rattacher directement des charges aux produits. A contrario, les charges indirectes concernent plusieurs produits ou l'ensemble de l'entreprise. Cette méthode dépasse le simple cadre du contrôle des coûts liés aux opérations de production : elle revêt une dimension stratégique de maintien d'une position concurrentielle en supposant une certaine stabilité de l'environnement.</p> <p>Le montant des charges variables fluctue, par simplification, de façon proportionnelle avec l'activité mesurée par la production. Les charges fixes sont d'un montant indépendant de l'activité dans le cadre d'une structure donnée.</p> <p>La méthode des coûts spécifiques impute à chaque produit les charges directes fixes qui lui sont propres.</p>

		<p>Cette méthode s'est développée dans le cadre d'un contrôle des coûts opérationnels en environnement plus instable.</p> <p><i>À partir d'un contexte comportant une problématique de suivi de coûts, il s'agit d'interroger la composition d'un coût selon la méthode retenue (coût complet, coût spécifique), afin d'en montrer les intérêts et les limites.</i></p>
--	--	---

4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Rappel de la définition de l'épreuve

Epreuve d'entretien

Durée : 35 minutes

Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Les candidats sont accueillis par une commission. A chaque fois le déroulé de l'épreuve est rappelé, avec pour commencer une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses expériences. Le candidat n'est pas interrompu pendant les cinq minutes sauf pour être invité à conclure. Ensuite, un échange s'installe. Sur la deuxième partie de l'épreuve, chaque mise en situation a été présentée oralement par un des membres de la commission.

4.2.2.- Éléments statistiques 2024

Notes	CAPET			CAFEP		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	2	3,17%	3,17%	0	0,00%	0,00%
5 ≤ N < 8	8	12,70%	15,87%	2	9,09%	9,09%
8 ≤ N < 10	9	14,28%	30,64%	2	9,09%	18,18%
10 ≤ N < 12	5	7,94%	38,1%	1	4,55%	22,73%
12 ≤ N < 14	5	7,94%	46,03%	5	22,73%	45,45%
14 ≤ N < 16	14	22,22%	68,25%	5	22,73%	68,18%
N ≥ 16	20	31,75%	100,00%	7	31,82%	100,00%
	63	100,00%		22	100,00%	

La moyenne de l'épreuve est de 12,92/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 12,71 (contre 12,40/20 en 2023 avec un écart-type à 4,83 (à 4,88) et pour le CAFEP 13,54 en 2024 contre 13,63/20 en 2023 et avec un écart-type de 3,79. (écart-type à 4,52 en 2023)

Entretien 3ème concours			
Notes	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	0	0,00%	0,00%
5 ≤ N < 8	1	11,11%	11,11%
8 ≤ N < 10	2	22,22%	33,33%
10 ≤ N < 12	0	0,00%	33,33%
12 ≤ N < 14	3	33,33%	66,66%
14 ≤ N < 16	1	11,11%	77,78%
N ≥ 16	2	22,22%	100,00%
	9	100,00%	

En 2024, la moyenne est de 11,77 avec un écart-type de 4, là encore en baisse par rapport à la session 2023 (12,28 avec un écart-type de 4,43). En 2022, la moyenne était de 12,26 avec un écart-type de 3,06

4.2.3- Les observations du jury

4.1.3.3. Concernant la première partie de l'épreuve :

La présentation

Le jury constate que de nombreux candidats ont pris le soin de structurer leur présentation en faisant ressortir les étapes clefs de leurs parcours, la transférabilité des compétences acquises et cela en utilisant l'intégralité du temps disponible (5 minutes maximum). La très grande majorité des candidats adopte une posture et une syntaxe tout à fait conformes à ce qui est attendu d'un enseignant.

Cependant, certains candidats n'ont pas profité du temps imparti pour exposer clairement leur parcours se contentant de quelques énumérations de postes ou fonctions. D'autres ont eu tendance à dérouler de façon chronologique des expériences sans avoir été en mesure de faire émerger les

éléments saillants et les compétences transférables dans le métier projeté. Dans ce cas, la présentation s'est assimilée à un catalogue, sans réelle analyse ni mise en perspective du parcours antérieur. Le jury a apprécié et valorisé les prestations objectivant la motivation du candidat et son engagement. Ces prestations convaincantes se sont souvent accompagnées d'illustrations au travers d'exemples concrets et pour les meilleurs candidats de la capacité à expliciter en quoi le parcours professionnel antérieur a motivé à devenir enseignant.

Enfin, si plusieurs candidats ont réussi à démontrer que des compétences acquises lors d'un parcours précédent peuvent servir utilement leur projet d'enseignement, d'autres n'identifient pas toujours les compétences acquises lors de leur parcours ni leur transférabilité vers les missions d'un enseignant, en lien avec le référentiel de compétences.

Le temps d'échange avec le jury

Le jury a noté que l'échange qui suit la présentation a permis à la plupart des candidats d'éclairer leur parcours et leur motivation. Les membres du jury ont apprécié la fluidité et l'écoute mutuelle qui s'est installée avec l'essentiel des candidats.

Certains d'entre eux ont cependant eu du mal à s'installer dans un réel échange avec le jury. Le jury rappelle que les questions ont pour seul et unique objectif de comprendre la motivation du candidat et les compétences dont il pense disposer pour être enseignant. Enfin, si de nombreux candidats ont su apporter des réponses concises au jury, certains ont eu tendance, soit parce qu'ils ne comprenaient pas bien le sens du questionnement, soit pour gagner du temps, à faire des réponses très longues, souvent hors-sujet, qui ont empêché un questionnement supplémentaire. Le jury rappelle aux candidats qu'ils sont en droit de demander de reformuler lorsque la question n'est pas bien comprise et que la capacité de synthèse et de concision est une composante importante de l'activité de l'enseignant

Concernant la seconde partie de l'épreuve

La partie mise en situation professionnelle nécessite dans un premier temps une analyse de la situation énoncée, puis une identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

L'analyse de la situation

Le jury a noté que la plupart des candidats analyse la situation de façon pertinente en lien avec les éléments du contexte énoncé. Les très bons candidats parviennent à replacer cette analyse dans un cadre plus global, là où certains candidats ont plus de difficultés à prendre de la hauteur.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui avaient un propos nuancé, faisant émerger les dilemmes, les controverses, et les points de tension en jeu dans les mises en situation proposées.

Les candidats les moins performants se sont souvent contentés d'une redite du contexte sans mesurer les enjeux problématiques de la situation.

L'identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

Le jury a noté que même si plusieurs candidats sont en capacité d'énoncer les principes en jeu dans les situations (non-discrimination, égalité filles garçons...) nombre d'entre eux ont des difficultés à les distinguer des valeurs de la République et à comprendre le lien qui les unit. Par ailleurs, plusieurs candidats sont en difficulté pour expliciter de façon simple les valeurs de la République. Les très bons

candidats parviennent à envisager des actions à différentes échelles de temps, les collaborations à mener et vont jusqu'à l'explicitation de l'intérêt de porter les valeurs auprès des élèves.

Le jury constate que dans l'ensemble les candidats ont une connaissance imprécise des valeurs de la République, des droits et obligations des fonctionnaires et du référentiel des compétences métiers des enseignants.

Dans le cadre de la proposition de pistes de solution, le jury a noté un effort de nombre de candidats pour proposer des solutions concrètes au travers d'exemples. Certains se contentent cependant de propos très généraux sur l'importance de partager les valeurs de la République, peu argumentés et peu illustrés de manière concrète. Le jury déplore cependant que trop peu de candidats aient réussi à dépasser l'énumération de principes et valeurs pour chercher à déconstruire les représentations des élèves.

Le jury a apprécié les prestations de candidats qui s'appuient sur toutes les personnes ressources asein de la communauté éducative, pour construire une réponse qui s'inscrit dans le collectif et la concertation. Pour les mises en situation en classe, le jury a valorisé les prestations des candidats qui ont su se positionner comme enseignant de la classe et faire le lien, quand cela était possible, avec les contenus disciplinaires.

4.2.4 Conseils et recommandations aux candidats

Conseils de préparation avant l'épreuve

Présentation du parcours

La présentation du parcours est une épreuve qui nécessite une réelle prise de recul sur son parcours. Elle nécessite donc une réflexivité et une analyse pour comprendre :

- Ce qui conduit à vouloir devenir enseignant
- En quoi le cheminement antérieur a permis de développer des compétences en lien avec le métier d'enseignant

Afin que les candidats se préparent à l'épreuve, le jury conseille :

- De réaliser ce travail de réflexivité sur son parcours et d'analyse de ses propres compétences
- D'échanger avec des enseignants et des acteurs de la communauté éducative pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant et sortir de représentations parfois caricaturales sur le métier
- De n'évoquer lors de la présentation, que les éléments de son parcours qui ont un lien avec son projet professionnel en s'attachant à nouer les liens
- D'utiliser tout le temps disponible pour présenter son parcours

Mise en situation professionnelle

- De se renseigner sur le fonctionnement du système éducatif et d'un établissement public local d'enseignement EPLE
- De s'informer sur la nature de l'épreuve, les attendus et son déroulé : il est fortement conseillé de consulter les informations sur le site « Devenir enseignant ».
- De connaître les droits et obligations du fonctionnaire, la distinction entre les différentes valeurs de la République

- De prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien appréhender les exigences des missions d'enseignant au service de la réussite des tous les élèves

Recommandations lors de l'épreuve.

Lors de l'épreuve, le jury conseille aux candidats :

- De démontrer des capacités d'analyse, d'écoute et de réflexivité pour échanger de manière constructive avec le jury
- De structurer le propos tenu en identifiant les acteurs, les dispositifs ressources et la temporalité des actions envisagées.

SITOGRAPHIE

Epreuves du CAPET/CAEFEP externe

[Epreuves du Capet externe et du Cafep-Capet économie et gestion - Devenir enseignant](#)

Epreuve d'entretien

[Epreuve d'entretien avec le jury - Devenir enseignant](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Éducation](#).
- Le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>